

FAQ – Unité d’Enseignement d’Ouverture de la Maison des Langues

Qu’est-ce que les UEO ?

Les UEO sont les Unités d’Enseignement d’Ouverture. Les Unités d’Enseignement d’Ouverture (UEO) concourent à l’individualisation des parcours universitaires. Elles permettent une ouverture vers d’autres disciplines et favorisent l’acquisition de compétences transversales contribuant ainsi à la réussite universitaire et à l’insertion professionnelle des étudiants de licence.

La Maison des Langues propose des UEO pour découvrir une nouvelle langue et sa culture.

Il faut être débutant (ne jamais avoir fait des cours dans cette langue – A0) pour pouvoir s’inscrire à une UEO de la Maison des Langues. Pour savoir quelles langues sont proposées ainsi que la durée, les horaires, etc..., merci de vous référer à l’offre mise en ligne.

Qui peut s’inscrire aux UEO ?

Les UEO sont à destination des étudiants L2 et de L3 dont l’inscription à celle-ci est obligatoire dans leur cursus (cela ne concerne donc pas tous les étudiants de L2 et de L3). Si vous ne savez si cela est obligatoire pour vous, merci de vous référer à votre scolarité et/ou à votre programme de licence.

Comment s’inscrire aux UEO de la Maison des Langues ?

Pour inscrire à une UEO, il faut aller dans votre « inscription pédagogique » sur votre ENT.

Et après, l’inscription ?

Une fois inscrit et avant le démarrage des cours, vous recevrez un mail sur votre adresse mail étudiante vous indiquant toutes les modalités (horaires, jour ...). La présence à au moins 80% des cours est obligatoire et toute absence doit être justifiée auprès de la Maison des Langues. Des évaluations auront lieu et celles-ci compteront dans votre cursus.

Lors du premier cours, l’enseignant vous fera signer une attestation sur l’honneur attestant de votre niveau débutant (A0) dans la langue.

Contact

Plus d’informations : formations-langues@univ-lemans.fr

Accueil de la Maison des Langues : maisondeslangues@univ-lemans.fr / 02 44 02 24 45